

Présentation du SPANC

(Service Public d'Assainissement Non Collectif)

La France compte environ **5 millions d'installations d'assainissement non collectif** utilisées chaque jour par près de **20% de la population du territoire national.**

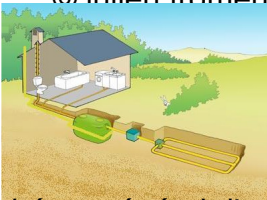
Ce système de traitement longtemps décrié devient de nos jours un traitement à part entière tout aussi efficace que l'assainissement collectif.

Pour ce faire, la loi sur l'eau de 1992 modifiée en 2006 a permis de cadrer la réglementation en matière

Les 46 communes qui composent le SICED Bresse Nord ont donc choisi de transférer leur compétence



© iulien tromeur - Fotolia.com



Le SPANC est un service public qui assure le suivi et le contrôle des installations individuelles. Pour plus d'informations, consultez le site www.marspnc.com ou appelez le 09 69 10 40 00. Le coût d'un contrôle est de 104 €. Pour plus d'informations, consultez le site www.marspnc.com ou appelez le 09 69 10 40 00. Le coût d'un contrôle est de 104 €. Pour plus d'informations, consultez le site www.marspnc.com ou appelez le 09 69 10 40 00. Le coût d'un contrôle est de 104 €.